Climate Change Action Plan

2007-2012

Summary

Take action!
Climate Change

New Brunswick Climate Change Secretariat
Department of Environment

P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Phone: (506) 453-3925 Fax: (506) 453-2265

www.gnb.ca, keyword: environment

New Nouveau
Brunswick

WHAT IS CLIMATE CHANGE?

Climate change is being caused by an increasing concentration of greenhouse gases (GHGs) in the Earth's atmosphere. The atmosphere creates a natural greenhouse effect that sustains life on this planet. Greenhouse gases, including carbon dioxide (CO_2), methane (CH4), and nitrous oxide (N_2O), have been released to the atmosphere. In the past 100 years, concentrations of these GHGs have been increasing in the atmosphere at rates unprecedented in the planet's history from the burning of fossil fuels, from landfills and from land-use activities. Global temperatures have begun to increase as a consequence and global weather patterns are changing.

WHAT ARE THE EFFECTS OF CLIMATE CHANGE IN NEW BRUNSWICK?

- The frequency of winter thaws and intense precipitation events has increased.
- The snow pack in the northern part of New Brunswick has decreased by 25% over the last 30 years, while the southern part of the province has shown a decrease of about 50%.
- The sea level has risen by about 30 centimetres in New Brunswick in the past 100 years. By 2100, a further rise of 50-60 cm is forecasted.

WHERE DO GREENHOUSE GAS EMISSIONS COME FROM IN NEW BRUNSWICK?

NB 2004 Greenhouse Gas Emissions by Sector

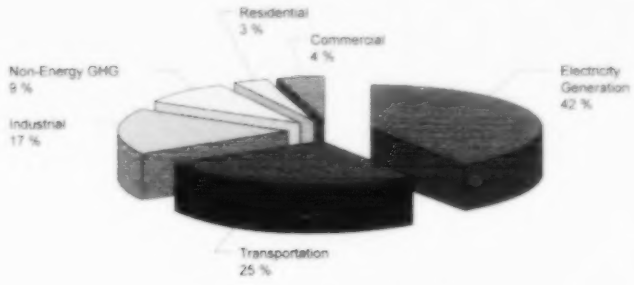

Source: Statistics Canada and NBDOE, October 2006

WHAT'S IN THE PLAN?

New Brunswick-led initiatives will result in greenhouse gas emission reductions of 5.5 megatonnes (millions of tonnes, Mt) annually in 2012. The plan includes actions in the following areas: Renewable Energy and Energy Efficiency; Transportation; Waste Reduction and Diversion; Industrial Sources; Government Leading by Example; Adaptation; and Partnerships and Communication.

With the assistance of federal initiatives, this plan will result in a reduction of New Brunswick's greenhouse gas emissions to 1990 levels in 2012 and position our province to realize further reductions of 10% below 1990 levels by 2020.

Projected Reductions of GHGs in 2012

Potential for GHG Reductions and Avoidance	Estimated Reductions CO_2 eq.
Energy Efficiency and Renewable Energy	**2.2 Mt**
Transportation	1.2 Mt
Waste Management	**1.2 Mt**
Industrial Sources – (further reductions possible in partnership with the federal government*)	0.7 Mt
Other **- Government Leading by Example** **- Partnerships and Communications**	**0.2 Mt**
Total:	5.5 Mt

*Federal Initiatives	1.6 Mt
Total Reductions - Provincial and Federal	7.1 Mt

WHAT WILL THE PROVINCE DO TO ACHIEVE ITS EMISSION REDUCTION OBJECTIVES?

The New Brunswick Climate Change Action Plan both focuses on actions that reduce our current GHG emissions and adopts measures for managing future emissions, through:

Energy Efficiency and Renewable Energy

Energy in the form of electricity and heat accounts for over half of New Brunswick's greenhouse gas (GHG) emissions. Increasing energy efficiency and producing and using renewable energies can significantly reduce GHG emissions.

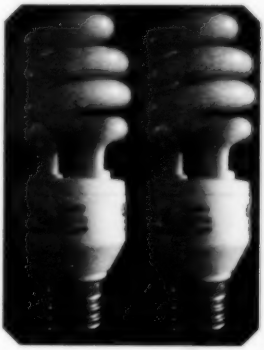

The Province will:

- Expand energy efficiency programs and initiatives for New Brunswick homes, businesses and industries;

- Adopt an energy performance standard that goes beyond the federal Canadian model building energy code, for both new and renovated buildings in the residential and commercial markets, to be implemented in increments beginning in 2009;

- Introduce energy efficiency standards to Energy Star levels, for appliances and equipment sold in the Province in a managed and phased approach consistent with the availability of these products in the marketplace;

- Adopt an off-electricity heating strategy for residential and commercial buildings that will include the use of low-GHG technologies and eliminate the installation of new electric baseboards whenever alternatives are available;

- Undertake a study of the feasibility of constructing new small-scale hydroelectricity generation projects;

- Assess and foster development of a range of renewable energy generation opportunities, such as biomass, solar, wind and tidal; and

- Implement a forest biomass policy.

Transportation

Transportation accounts for 25% of New Brunswick's greenhouse gas emissions. By improving transportation options and helping consumers make informed decisions about vehicle and fuel usages, significant reduction gains can be achieved.

The Province will:

- Develop, in partnership with communities and stakeholders, a provincial public transportation strategy to ensure that both urban and rural New Brunswickers have convenient alternatives to their private vehicles;

- Develop an Intelligent Transportation Strategy to position New Brunswick as a national leader in transportation technology and also to help reduce emissions from the transportation sector;

- Work with the trucking industry to examine opportunities for engine efficiency and aerodynamics technologies in order to reduce pollutants and greenhouse gases;

- Partner with jurisdictions in the New England Governors and Eastern Canadian Premiers (NEG/ECP) region in implementing standards for vehicles sold in New Brunswick that are stringent with respect to energy consumption and consistent with California's low-emission vehicle (LEV) standards;

- Offer incentives for New Brunswickers to switch to alternative fuel and fuel-efficient vehicles;

- Require that older vehicles meet minimum emission standards as a requirement for vehicle registration;

- Partner in co-operation with the trucking industry and other jurisdictions to implement a strategy of limiting truck speeds to 105 km/h;

- Encourage, through public awareness and education, the importance of anti-idling as a means of protecting public health and the environment;

- Work with municipal associations and communities to develop a model anti-idling policy for use by local jurisdictions;

- Encourage research and development of biofuels produced from either agricultural products such as corn, barley, or wheat, or from wood waste, which will help establish availability for this alternate fuel in the market; and

- In co-operation with the federal government, support the use of biofuels with a view to requiring a minimum average of 5% ethanol in gasoline and 5% biodiesel in diesel fuel sold for vehicle or heating fuel use in New Brunswick.

Waste Management

Additional efforts must be undertaken to manage waste and harmful gases and to recycle goods when they are no longer needed. This helps lessen pressures on the province's landfill sites, reduces environmental costs and creates fewer greenhouse gases.

The Province will:

- Increase waste diversion and recycling, including the composting of waste;

- Encourage projects that capture methane gases from landfills and produce energy, where it is feasible to do so; and

- Review the *Ozone Depleting Substances Regulation* under the *Clean Air Act* to limit the release of replacement substances into the environment.

Industrial Sources and Future Energy Opportunities

Industrial sources account for 17% of New Brunswick's greenhouse gas emissions. New Brunswick industries are important economic and social engines in the province. It is important that they remain economically sustainable and environmentally responsible.

The Province will:

- Use project assessment reviews and other environmental approval processes to minimize project emissions;

- Designate funding, through the New Brunswick Innovation Foundation, for environmentally focused research and development;

- Develop clear protocols to ensure that all carbon credits from Crown corporations, lands and government initiatives are the property of the people of New Brunswick;

- Work with the federal government to ensure that forest management carbon offset credit opportunities in New Brunswick are fully recognized;

- Realize efficiencies as a result of the refurbishment of the Point Lepreau nuclear station;

- Undertake a study to examine the feasibility of a second nuclear reactor at Point Lepreau;

- Explore hydrogen and fuel-cell opportunities;
- Support exploration of natural gas resources in southeastern New Brunswick;
- Examine the feasibility of bringing natural gas to the northern part of the province; and
- Assess the use of clean coal and carbon-sequestration opportunities.

Government Leading by Example

The Province will use the leadership position of the public sector to adopt best environmental practices within government and share lessons learned with other levels of government and the private sector.

The Province will:

- Incorporate environmental guidelines in procurement contracts and tenders that will help create a market for environmentally preferable products;
- Meet an Energy Star level for rated products in contracts or purchase orders for office equipment, building equipment and lighting systems;
- Ensure that the government fleet becomes a model user of low-emission vehicles;
- Expand the application of idle-free policies and zones for government operations;
- Provide leadership in the introduction and use of biofuels;
- Continue to use sustainable building practices and measure outcomes against programs developed and accepted by the Canada Green Building Council, such as LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);

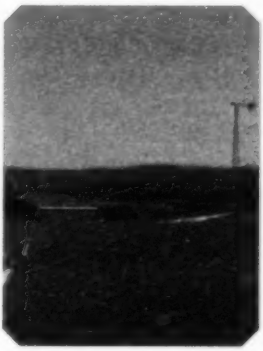

- Continue to retrofit existing public buildings to improve energy efficiency and water conservation; and

- Require departments to track their use of energy (including buildings and vehicles) and report to government under the Climate Change Action Plan.

Adapting to the Impacts of Climate Change

New Brunswick must climate-proof its decision-making processes. By understanding the extent of the change, the risks and the opportunities, New Brunswick can increase its awareness and understanding of appropriate adaptation strategies and actions that can be undertaken. Climate change considerations will be incorporated into initiatives to enhance development planning, land management practices and emergency preparedness and response.

The Province will:

- Develop and implement an integrated provincial planning policy;

- Implement a regulatory framework to help protect the coastal environment, infrastructure and public and private property;

- Develop and implement a comprehensive provincial water management strategy;

- Undertake the necessary actions to address climate change considerations through the forest management plan for 2007-2012;

- Examine options for using abandoned farmland for agriculture and forestry purposes;

- Assess opportunities to enhance monitoring for, and reaction to, forest fires and forest pestilence;

- Continue to support efforts in research and monitoring to assess fisheries viability and resource risks, such as disease management in aquaculture;

- Continue to assist the tourism industry to make informed decisions and mainstream adaptation strategies as they adapt their products and services to a changing environment;

- Adjust the Provincial Tourism Strategic Plan to accommodate climate-change adaptation strategies and realign tourism product-development actions to reflect climate change impacts;

- Work with the federal government and other agencies to further assess opportunities and value for forest and agricultural sequestration as part of the development and promotion of sustainable forest programs and beneficial management practices in agriculture;

- Work with the federal government and various agencies to research opportunities for the storage of carbon through the use of underground geologic formations;

- Encourage improved preservation and management of green spaces through the provincial planning policy initiative;

- Partner with the federal government in opportunities to undertake a provincial risk assessment initiative within New Brunswick for the purpose of identifying risks that would be mitigated with adaptation strategies, with particular attention to coastal areas and inland waters;

- Make investments in networks, programs and research that will facilitate better understanding of New Brunswick's climate change vulnerabilities;

- Identify adaptation solutions and use local knowledge to develop and integrate solutions to climate change impacts that provide value to New Brunswick communities and others;

- Incorporate vulnerability considerations into departmental decision-making processes involving economic, social and environmental considerations in support of the public and private sectors' development and adaptation needs; and

- Continue to work towards a fully integrated emergency management system that optimizes resources at each level for prevention, preparedness, response and recovery, and that takes climate change impacts into account.

Partnerships and Communication

Managing our environment in a sustainable manner, reducing greenhouse gas emissions and adapting to climate change impacts are shared responsibilities that must be met through strengthened stakeholder involvement where communities also play an important role.

The Province will:

- Establish a formalized roundtable process, as a provincial forum with municipal associations, to promote and encourage regular dialogue and the exchange of ideas between communities and provincial officials;

- Amend the Municipalities Act to remove barriers to municipal green energy generation;

- Work with communities to construct their infrastructure in such a manner that it minimizes greenhouse gas emissions, reduces energy use and is designed to function in a changing climate;

- Work with communities and planning commissions to develop effective zoning policies that take advantage of conservation design, and that adopt smart growth community-planning principles that consider climate change impacts/adaptation and emissions reductions;

- Support the development of community-based public awareness and education initiatives that will engage New Brunswick residents in taking action to reduce emissions; and

- Share its experience from greening of government efforts in energy management with communities in order to support and expand the use of successful practices at all levels.

FOR MORE INFORMATION

To get a copy of the
New Brunswick Climate Change Action Plan

Communications and Educational Services
Department of Environment

Telephone: (506) 453-3700
Fax: (506) 453-3843
Email: info-elg-egl@gnb.ca

or to find out how you can be a part of it,

New Brunswick Climate Change Secretariat
Department of Environment

P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
E3B 5H1

Phone: (506) 453-3925 Fax: (506) 453-2265

www.gnb.ca, keyword: environment

Plan d'action sur les changements climatiques

2007-2012

Sommaire

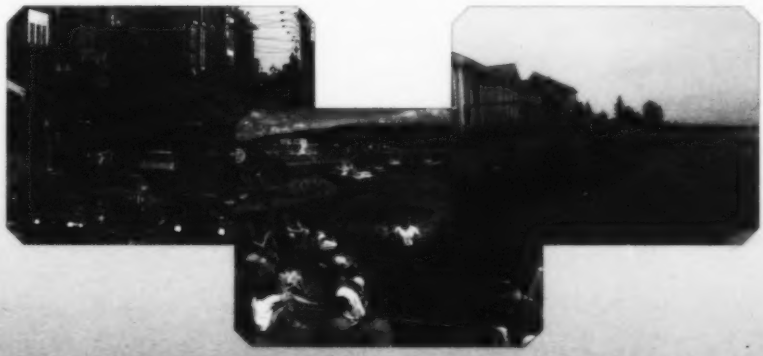

Il est temps d'agir!
Changements climatiques

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement

Case Postale 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-3925 Télécopier : (506) 453-2265

www.gnb.ca, mot clé : environnement

New Nouveau
Brunswick

QUE SONT LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

Les changements climatiques sont causés par une concentration accrue des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère terrestre. L'atmosphère crée un effet de serre naturel qui soutient la vie sur terre. Des gaz à effet de serre, y compris le dioxyde de carbone (CO_2), le méthane (CH_4) et l'oxyde de diazote (N_2O), ont été émis dans l'atmosphère. Au cours des 100 dernières années, les concentrations de ces gaz à effet de serre ont augmenté dans l'atmosphère, atteignant des taux sans précédent dans l'histoire de la planète. Par la combustion des combustibles fossiles et les activités liées aux lieux d'enfouissement et à l'utilisation des terres, les températures à l'échelle du globe ont commencé à augmenter en conséquence et les tendances météorologiques dans le monde changent.

QUELS SONT LES EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK ?

- La fréquence des dégels hivernaux et des épisodes de précipitations intenses a augmenté.
- L'accumulation de neige dans la partie nord du Nouveau-Brunswick a diminué de 25% au cours des 30 dernières années tandis que, dans la région sud de la province elle a baissé d'environ 50%.
- Le niveau de la mer a augmenté d'environ 30 cm au Nouveau-Brunswick au cours des 100 dernières années. D'ici 2100, une élévation supplémentaire de 50 à 60 cm est prévue.

QUELLES SONT LES SOURCES DE GAZ À EFFET DE SERRE AU NOUVEAU- BRUNSWICK ?

Émissions de gaz à effet de serre en 2004 au Nouveau-Brunswick

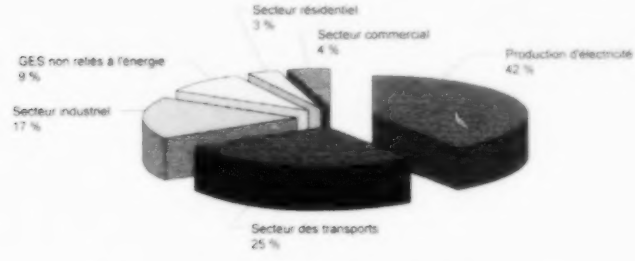

Source: Statistique Canada et Ministère de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, Octobre 2006

EN QUOI CONSISTE NOTRE PLAN ?

Les mesures entreprises par le Nouveau-Brunswick assureront des réductions des émissions de gaz à effet de serre de 5,5 Mégatonnes (millions de tonnes, Mt) chaque année en 2012. Le plan comprend des actions pour les secteurs suivants : Efficacité énergétique et énergie renouvelable ; Transport ; Gestion des déchets ; Sources industrielles ; Le gouvernement montre l'exemple ; Adaptation aux effets des changements climatiques ; et, Partenariats et communications.

Avec l'aide des mesures fédérales, ce plan contribuera à ramener, d'ici 2012, les émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick aux niveaux de 1990. Il positionnera la province de façon qu'elle soit en mesure de réaliser, d'ici 2020, d'autres réductions afin que les niveaux d'émissions soient 10 % en deçà de ceux de 1990.

Réductions prévues des GES en 2012

Potentiel de réductions et de prévention des GES	Réductions prévues d'équivalent CO_2
Efficacité énergétique et énergie renouvelable	**2,2 Mt**
Transport	1,2 Mt
Gestion des déchets	**1,2 Mt**
Sources industrielles (d'autres réductions possibles en partenariat avec le gouvernement fédéral*)	0,7 Mt
Autres **- Le gouvernement montre l'exemple** **- Partenariats et communications**	**0,2 Mt**
Total :	5,5 Mt

*Initiatives fédérales	1,6 Mt
Réductions totales - provinciales et fédérales	7,1 Mt

QUELLES MESURES PRENDRA LA PROVINCE POUR RÉALISER SES OBJECTIFS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS ?

Le Plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick prévoit à la fois des mesures qui réduisent nos émissions actuelles de gaz à effet de serre et des mesures pour la gestion des émissions éventuelles, dont les suivantes :

Efficacité énergétique et énergie renouvelable

L'emploi de l'énergie, sous forme d'électricité et pour le chauffage, représente plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. L'efficacité énergétique accrue et la production et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables peuvent réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre.

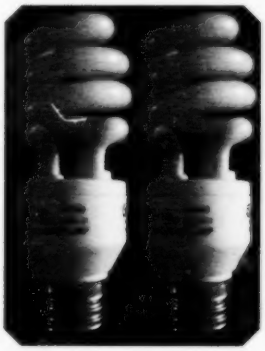

Le gouvernement provincial :

- étendra les programmes et les projets d'efficacité énergétique aux résidences, entreprises et industries du Nouveau-Brunswick;

- adoptera une norme de rendement énergétique qui dépasse le Code modèle fédéral de l'énergie pour les bâtiments, pour les nouveaux bâtiments et ceux rénovés dans les marchés commerciaux et résidentiels, normes qui devraient être appliquées progressivement à partir de 2009;

- instaurera des normes d'efficacité énergétique au niveau Energy Star pour les appareils électroménagers et l'équipement vendus dans la province en privilégiant une approche structurée et progressive conforme à la disponibilité de ces produits sur le marché;

- adoptera une stratégie de chauffage sans électricité pour les bâtiments résidentiels et commerciaux qui comprendra l'utilisation de technologies à faibles rejets de GES et éliminera l'installation de nouvelles plinthes de chauffage électrique chaque fois que des solutions de rechange seront disponibles;

- entreprendra une étude de faisabilité sur la mise en œuvre de nouveaux projets de production d'hydroélectricité à petite échelle;

- évaluera et favorisera l'exploitation d'un éventail de possibilités de production d'énergie à partir de sources renouvelables comme la biomasse, l'énergie solaire, le vent et les marées;

- mettra en œuvre une politique de biomasse forestière.

Transport

Le transport représente 25 % des émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. En améliorant les choix en matière de transport et en aidant les consommateurs à prendre des décisions éclairées concernant l'utilisation judicieuse des véhicules et des combustibles, il est possible de réaliser des gains importants en matière de réduction.

Le gouvernement provincial:

- élaborera, en collaboration avec les communautés et les intervenants, une stratégie de transport en commun pour offrir aux gens du Nouveau-Brunswick des solutions de rechange pratiques à l'utilisation de leurs véhicules privés et pour répondre à leurs besoins de déplacement;

- élaborera une nouvelle stratégie de transport intelligent pour faire du Nouveau-Brunswick un chef de file national de la technologie des transports et également pour réduire les émissions du secteur des transports;

- collaborera avec l'industrie du camionnage pour examiner les possibilités d'adopter des technologies aérodynamiques et d'utiliser des moteurs plus efficaces afin de réduire les gaz polluants et les gaz à effet de serre;

- créera un partenariat avec les administrations de la région des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA-PMEC) en vue d'établir des normes rigoureuses sur le plan de la consommation d'énergie pour les véhicules vendus au Nouveau-Brunswick et qui sont conformes à celles visant les véhicules produisant peu d'émissions en Californie;

- adoptera d'autres mesures pour inciter les gens du Nouveau-Brunswick à choisir un carburant de remplacement et des véhicules plus éconergétiques;

- exigera que les véhicules plus vieux subissent un essai de contrôle des émissions et établira des normes d'émissions minimales comme exigence pour l'enregistrement du véhicule;

- agira en partenariat avec l'industrie du camionnage et le Québec pour mettre en œuvre une stratégie de limite de vitesse des camions à 105 km/h;

- fera connaître aux gens, au moyen de campagnes publiques d'information et de sensibilisation, l'importance d'interdire la marche au ralenti des véhicules pour protéger l'environnement et la santé publique;

- collaborera avec les associations municipales et les communautés à l'élaboration d'une politique interdisant la marche au ralenti des véhicules destinée aux administrations locales;

- encouragera la recherche et le développement de biocarburants faits à partir de produits agricoles comme le maïs, l'orge ou le blé ou à partir de déchets de bois, ce qui permettra d'assurer la disponibilité sur le marché de ce type de carburant de remplacement;

- encouragera, en collaboration avec le gouvernement fédéral, l'utilisation de biocarburants en vue d'établir une exigence minimale moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence et de 5 % de biocarburants dans le carburant diesel destinés aux véhicules ou aux appareils de chauffage utilisés au Nouveau-Brunswick.

Gestion des déchets

D'autres efforts doivent être entrepris pour gérer les déchets et les gaz nocifs, pour réduire les produits dans la mesure du possible et pour recycler les biens qui ne sont plus nécessaires. Ces mesures réduiront les pressions sur les lieux d'enfouissement de la province, diminueront les coûts environnementaux et réduiront la quantité de gaz à effet de serre.

Le gouvernement provincial:

- augmentera le recyclage et le réacheminement des déchets, y compris le compostage des déchets;

- encouragera les projets qui captent le gaz méthane émanant des lieux d'enfouissement et qui produisent de l'énergie lorsque cela est possible;

- examinera le *Règlement sur les substances appauvrissant la couche d'ozone* adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'air* afin de limiter le rejet de substances de remplacement dans l'environnement.

Sources industrielles et perspectives d'avenir en matière d'énergie

Les sources industrielles représentent 17 % des émissions de gaz à effet de serre du Nouveau-Brunswick. Les industries du Nouveau-Brunswick sont des moteurs économiques et sociaux importants dans la province. Il importe qu'elles demeurent économiquement viables et respectueuses de l'environnement.

Le gouvernement provincial:

- utilisera les évaluations des projets et les autres processus d'agréments environnementaux pour réduire les émissions des projets;
- affectera des fonds, par l'entremise de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, à la recherche et au développement axés sur l'environnement;
- établira des protocoles précis pour s'assurer que tous les crédits de carbone des sociétés et terres de la Couronne et des projets du gouvernement demeurent la propriété des gens du Nouveau-Brunswick;
- collaborera avec le gouvernement fédéral pour s'assurer qu'on tienne compte de façon appropriée des crédits compensatoires de carbone pour les bonnes pratiques de gestion forestière au Nouveau-Brunswick;
- augmentera l'efficacité grâce à la remise à neuf de la centrale nucléaire de Point Lepreau;
- entreprendra une étude de faisabilité d'un deuxième réacteur nucléaire à Point Lepreau;
- étudiera les possibilités d'utilisation de piles à hydrogène et à combustible;
- appuiera l'exploration des ressources de gaz naturel dans le sud-est du Nouveau-Brunswick;

- examinera la possibilité d'acheminer le gaz naturel vers le nord de la province;

- évaluera la possibilité d'utiliser du charbon propre et les possibilités de séquestration du carbone.

Le gouvernement montre l'exemple

Le gouvernement provincial utilisera son leadership dans le secteur public pour adopter des méthodes environnementales exemplaires au sein du gouvernement et transmettre les leçons apprises aux autres paliers gouvernementaux et au secteur privé.

Le gouvernement provincial:

- intégrera des lignes directrices sur l'environnement à ses contrats d'approvisionnement et à ses appels d'offres de façon à créer un marché pour les produits préférables du point de vue de l'environnement;

- respectera le niveau Energy Star pour les produits cotés dans les contrats ou les commandes d'achat de matériel de bureau, d'équipement de bâtiments et de systèmes d'éclairage;

- verra à ce que sa flotte de véhicules devienne un utilisateur modèle de véhicules à faibles taux d'émissions;

- élargira l'application de politiques contre la marche au ralenti et les zones de marche au ralenti pour les activités du gouvernement;

- assurera un leadership dans l'adoption et l'utilisation des biocarburants;

- continuera d'utiliser des méthodes de construction durables et mesurera les résultats en fonction des programmes établis et acceptés par le Conseil du bâtiment durable du Canada comme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design);

- continuera de faire la remise à neuf des bâtiments publics actuels pour augmenter l'efficacité énergétique et la conservation de l'eau;

- exigera les ministères à faire le relevé de leur consommation d'énergie (y compris les bâtiments et les véhicules) et à faire rapport au gouvernement dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.

Adaptation aux effets des changements climatiques

Le Nouveau-Brunswick doit assujettir son processus décisionnel à l'adaptation aux effets des changements climatiques. En essayant de comprendre l'ampleur des changements climatiques au Nouveau-Brunswick, nous pourrons planifier en conséquence et prendre les mesures qui s'imposent. Les considérations en matière de changements climatiques seront intégrées à des mesures visant à accroître la planification du développement, les méthodes de gestion des terres ainsi que les mesures et les interventions en cas d'urgence.

Le gouvernement provincial:

- élaborera et mettra en œuvre une politique d'aménagement provinciale intégrée;

- mettra en œuvre un cadre réglementaire pour protéger l'environnement côtier, l'infrastructure et les propriétés publiques et privées;

- élaborera et mettra en œuvre une stratégie globale de gestion de l'eau provinciale;

- Entreprendra les travaux nécessaires afin d'intégrer les considérations sur les changements climatiques au plan d'aménagement forestier pour 2007 à 2012;

- examinera les solutions en vue d'utiliser les terres agricoles abandonnées à des fins agricoles et forestières;

- évaluera les possibilités d'améliorer la surveillance des feux de forêt et des parasites de la forêt et d'intervenir plus efficacement pour contrer ces phénomènes;

- continuera d'appuyer les efforts de recherche et de surveillance pour évaluer la viabilité des pêches et les risques pour les ressources, comme la gestion des maladies en aquaculture;

- continuera d'aider l'industrie touristique à prendre des décisions éclairées et à adopter des stratégies d'adaptation globales pour adapter ses produits et ses services à un nouvel environnement;

- ajustera le Plan stratégique provincial du tourisme pour tenir compte des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et réorientera les mesures de développement des produits touristiques pour tenir compte des effets des changements climatiques;

- travaillera avec le gouvernement fédéral et d'autres organismes pour continuer d'évaluer les possibilités et la valeur de séquestration agricole et forestière dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de programmes forestiers viables et de méthodes de gestion avantageuses en agriculture;

- travaillera avec le gouvernement fédéral et divers organismes à la recherche de possibilités de stockage du carbone dans des formations géologiques souterraines;

- encouragera la préservation et la gestion améliorées des espaces verts au moyen de la politique d'aménagement provinciales.

- créera un partenariat avec le gouvernement fédéral pour étudier les possibilités d'entreprendre un projet provincial d'évaluation des risques au Nouveau-Brunswick afin de cerner les risques qui seraient atténués par des stratégies d'adaptation, en mettant l'accent sur les zones côtières et les eaux intérieures;

- fera des investissements dans des réseaux, des programmes et des activités de recherche qui favoriseront une meilleure compréhension des vulnérabilités du Nouveau-Brunswick aux changements climatiques;

- trouvera des solutions en matière d'adaptation et utilisera les connaissances locales pour mettre au point et intégrer des solutions aux effets des changements climatiques qui seront utiles aux communautés néo-brunswickoises et à d'autres collectivités;

- intégrera les considérations sur la vulnérabilité au processus décisionnel des ministères relativement aux considérations économiques, sociales et environnementales pour répondre aux besoins des secteurs public et privé en matière de développement et d'adaptation;

- poursuivra les travaux en vue d'un système entièrement intégré de gestion des urgences qui optimise les ressources à chaque échelon pour la prévention et la protection civile, l'intervention et le rétablissement, et qui tient compte des effets des changements climatiques.

Partenariats et communications

La gestion de notre environnement de façon durable, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux effets des changements climatiques sont des responsabilités partagées qui doivent être assumées grâce à une participation accrue des intervenants, où les communautés jouent aussi un rôle important.

Le gouvernement provincial:

- établira un processus officiel de table ronde sous forme d'un forum provincial avec les associations municipales pour promouvoir et encourager un dialogue permanent et l'échange d'idées entre les communautés et les fonctionnaires provinciaux;

- modifiera la *Loi sur les municipalités* pour éliminer les obstacles à la production d'énergie verte par les municipalités;

- travaillera avec les communautés afin de les aider à construire leur infrastructure pour qu'elle produise le moins possible d'émissions de gaz à effet de serre, réduise la consommation d'énergie et soit conçue pour fonctionner dans un climat qui subit des changements;

- travaillera avec les communautés et les commissions d'aménagement à l'élaboration de politiques de zonage efficaces de façon à tirer profit du design écoenergétique, et les aidera à adopter des principes d'urbanisme de croissance intelligente qui tiennent compte des effets des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements, et des réductions des émissions;

- appuiera l'élaboration de mesures communautaires de sensibilisation et d'information du public qui feront participer les Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises à la prise de mesures pour réduire les émissions;

- fera part de ses expériences aux communautés dans ses efforts d'écologisation du gouvernement en gestion de l'énergie afin d'appuyer et d'accroître l'utilisation de méthodes efficaces à tous les échelons.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir une copie du Plan d'Action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick :

La direction des Communications et des services éducatifs
Ministère de l'Environnement

Téléphone : (506) 453-3700
Télécopieur : (506) 453-3843
Courier électronique : info-elg-egl@gnb.ca

ou pour en savoir plus,

Secrétariat des changements climatiques du Nouveau-Brunswick
Ministère de l'Environnement

Case Postale 6000
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 5H1

Téléphone : (506) 453-3925 Télécopier : (506) 453-2265

www.gnb.ca, mot clé : environnement